

SCHEMA PLURIANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITE 2023 – 2025

SHOWROOMPRIVE.COM

Introduction

Le présent document présente la politique de la société Showroomprivé.com en matière d'accessibilité numérique et dresse le schéma pluriannuel et le(s) plan(s) d'action(s) associé(s), d'une durée maximale de trois ans, en application du III de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019.

Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique, et plus largement l'inclusion, sont au cœur des préoccupations de Showroomprivé.com, tant auprès de ses parties prenantes externes que de ses collaborateurs.

L'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action a pour objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernées, notamment par :

- La réalisation d'un audit en interne afin d'identifier les chantiers prioritaires à mener pour améliorer l'accessibilité de ses sites internet, en particulier le site internet www.showroomprive.com.
- L'intégration des solutions Deafiline & Facil'iti, afin de rendre ses sites internet plus inclusifs pour tous :
 - **Deafiline** permet à Showroomprivé.com de se doter d'équipes constituées de vidéo-conseillers et interprètes Français/Langue des Signes Française, diplômés et qualifiés qui sont mis à disposition via webcam, tchat ou transcription écrite simultanée automatisée (TESA)
 - **Facil'iti** offre une solution d'inclusion numérique qui adapte sur-mesure l'affichage d'un site web en fonction des besoins de confort de chaque internaute, permettant ainsi aux personnes présentant des troubles visuels, moteurs ou cognitifs de naviguer sur le web et d'accéder à l'information. Cette solution est notamment très utilisée par les personnes atteintes de dyslexie, trouble de la capacité à lire très courant.

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Ressources humaines

La société Showroomprivé.com a initié en 2022 la création d'un Comité d'Accessibilité Numérique en charge des sujets relatifs à l'accessibilité numérique et l'élaboration, le suivi et la mise à jour du schéma pluriannuel et le(s) plan(s) d'action(s) associé(s).

La mission du Comité est de s'assurer de :

- La promotion de l'accessibilité numérique par la diffusion des normes et bonnes pratiques, et plus largement la promotion de l'inclusion numérique au sein de la société Showroomprive.com ;
- La prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap auprès des parties prenantes de la société Showroomprive.com ;
- Prendre en compte la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret du 24 juillet 2019. Cela implique notamment la réalisation, directement ou par l'intermédiaire d'intervenants spécialisés, des audits réguliers requis ainsi que le suivi, le pilotage et la mise à jour du présent schéma pluriannuel et plan d'actions.

Le Comité d'Accessibilité Numérique est placé sous la responsabilité du Référent Accessibilité, Olivier Mau, Directeur Produit et Monétique de la société Showroomprive.com.

Les autres membres du Comité sont issus des départements suivants :

- RSE
- Juridique
- RH
- DSI

Ressources financières affectées à l'accessibilité numérique

Une évaluation en matière de besoins humains et financiers sera élaborée. Le présent schéma sera mis à jour à l'issue de ce processus.

Traitement des demandes utilisateurs

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact sera mis à disposition, au fur et à mesure des travaux de mise en conformité, sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

Recrutement et actions de formation et de sensibilisation

Des actions de formation et de sensibilisation pourront être organisées. A terme, elles permettront aux employés intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus plus accessibles.

Pour cela, un travail exploratoire sera mené pour recenser les besoins en actions de sensibilisation et de formation.

Recours à des compétences externes

Quand il le sera jugé utile, il sera fait appel à des intervenants externes afin d'accompagner le Comité d'accessibilité et les équipes concernées dans la prise en compte de l'accessibilité. Cela pourra recouvrir par exemple les actions de sensibilisation et de formation ou encore les actions d'accompagnement.

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA seront pris en compte, autant que faire se peut, dès le début des projets.

Tests utilisateurs

Si des tests usagers sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution d'un site web ou d'une application, le panel d'utilisateurs constitué comprendra dans la mesure du possible des personnes en situation de handicap.

Ces tests ont vocation à identifier les principaux blocages et à prioriser les améliorations à réaliser.

Processus de contrôle et de validation

Chaque site ou application fera l'objet lors de la mise en ligne initiale, lors d'une mise à jour substantielle, d'une refonte ou à la fin des opérations de mises aux normes, d'un contrôle permettant de respecter la déclaration d'accessibilité, publiée sur la page d'accueil du site. Ces contrôles interviennent en complément des opérations habituelles de recettes et de contrôles intermédiaires qui seront organisés, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

Périmètre technique et fonctionnel

Recensement

Showroomprive.com gère des sites et outils incluant des intranets, des applications à destination du public ou de ses personnels.

Plan d'action annuel

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'action qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivi de ces actions.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui ont été ou seront mises en œuvre en 2023, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

Année 2023

Actions	Dates prévisionnelles de réalisation
Étude et mise en place du Schéma pluriannuel d'accessibilité 2023-2026	En cours
Étude et mise en place du Plan annuel d'accessibilité 2023	En cours
Fixer la gouvernance avec la mise en place d'un comité d'Accessibilité, la désignation d'un Référent accessibilité	En cours
Mise en place d'une cartographie Réalisation du recensement, de la classification et de l'évaluation des sites et applications (sites internet, applications mobiles, extranet, à destination du public et/ou de ses collaborateurs)	En cours
Utilisation d'un moyen de contact interne et externe à l'entreprise : formulaire de contact en ligne sur le site Mise en place d'un process de traitement des demandes	Q3
Recensement des besoins internes en termes de sensibilisation et de formation à l'accessibilité numérique	Q3
Évaluation des besoins organisationnels humains et financiers	Q4
Déploiement des formations à l'accessibilité numérique	Q4

Année 2024

Actions	Dates prévisionnelles de réalisation
Étude et mise à jour des procédures de recrutement	2024
Audit sur la plateforme V5	2024
Réflexion sur la prise en compte de l'accessibilité dans les procédures d'achat et de sous-traitance (appels d'offres, devis etc.) et la définition de critère de sélection des prestataires	2024